

Polyvalente Chanoine- Armand-Racicot

940, boulevard de Normandie

Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3A 1A7

Politique d'évaluation (PEI)



Date de révision : 15 février 2023



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique	2
But de l'évaluation.....	2
Principes d'évaluation	3
Attentes de l'établissement	3
Évaluation efficace.....	4
Évaluation formative.....	4
Évaluation sommative	4
Droits et responsabilités	5
Établissement	5
Enseignant(e)s	5
Élèves.....	6
Parents/tuteurs légaux	6
Critères d'évaluation	7
Pratiques communes de l'établissement	7
Normalisation interne.....	7
Consignation et transmission des résultats de l'évaluation de l'IB	8
Pratiques communes de l'établissement	8
Exigences locales et principes d'évaluation de l'IB	9
Système de notation et de transmission des résultats imposé par les exigences locale	9
Arrimage entre les exigences locales et les principes d'évaluation de l'IB	9
Liens avec les autres politiques.....	10
Liens avec la politique d'intégrité	10
Liens avec la politique linguistique.....	10
Liens avec la politique d'inclusion	10
Bibliographie	11
Annexes.....	12

Préambule

Mission et vision de l'établissement

La Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot s'est dotée d'un projet éducatif ayant trois enjeux :

- 1) La réalisation du plein potentiel de l'élève ;
- 2) La collaboration des acteurs de la communauté scolaire ;
- 3) Un milieu de vie bienveillant.

La Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et les membres de sa communauté scolaire cherchent donc à s'assurer que les élèves s'épanouissent dans leur établissement et qu'ils réussissent à atteindre leurs objectifs en fonction de leurs capacités. Les acteurs de la communauté scolaire sont appelés à collaborer ensemble pour que leurs efforts afin d'assurer la réussite des élèves soient coordonnés et qu'ils se sentent valorisés dans leur travail.

Dans le cadre du PEI, les élèves réalisent leur plein potentiel en allant au-delà des résultats académiques. De par les élèves qu'ils côtoient et les sujets abordés en classe, ils sont sensibilisés aux autres, tant au niveau local qu'international. La Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot travaille à établir des liens de plus en plus étroits avec la communauté qui l'entoure. Les élèves du PEI ont de nombreux services à leur disposition pour leur permettre de s'épanouir et dans certains cas, affronter les difficultés qu'ils pourraient vivre.

Énoncé de politique

La politique d'évaluation de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot doit respecter à la fois les exigences du Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international, les normes de la Société des écoles du monde du BI du Québec et de la Francophonie (SÉBIQ) et celles du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Plusieurs documents référentiels sont mis à la disposition de l'établissement pour établir les normes élaborées par notre système d'éducation provincial. Parmi ceux-ci, notons :

- Loi sur l'instruction publique;
- Régime pédagogique;
- Cadre d'évaluation des apprentissages du Programme de formation de l'école québécoise;
- Progression des apprentissages;
- Politique d'adaptation scolaire.

But de l'évaluation

Le but de l'évaluation au programme PEI de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot est de s'assurer que l'enseignement et l'apprentissage ont permis aux élèves d'accomplir des tâches critériées significatives pour eux. Ces tâches doivent refléter ce qui leur a été enseigné et ce qu'ils ont appris. Les enseignants doivent fournir une rétroaction permettant aux élèves d'être en constante amélioration.

Principes d'évaluation

Les enseignants ajustent leur enseignement en fonction des constats qu'ils feront à travers les travaux corrigés.

L'établissement s'attend à ce que :

- L'évaluation reflète les apprentissages des élèves.
- L'évaluation permette aux élèves de démontrer que les différentes compétences acquises dans les groupes de matières contribuent à accomplir le projet personnel et les tâches interdisciplinaires.
- L'évaluation favorise le développement des compétences de pensée critique et créative.
- L'évaluation favorise la recherche, est basée sur des contextes réels et donc, est significative pour les élèves.
- Certaines évaluations permettent aux élèves de développer leur sensibilité internationale.
- L'évaluation permette aux élèves d'avoir un retour d'information significatif leur permettant de s'améliorer.

Principes d'évaluation

Évaluation efficace :

Une évaluation efficace doit être basée sur l'enseignement et l'apprentissage.

- Une évaluation efficace est le plus souvent possible différenciée afin de permettre aux élèves de réaliser leur plein potentiel à travers les tâches demandées.
- Une évaluation efficace est basée sur de l'évaluation formative permettant aux élèves d'avoir un retour d'information significatif.
- Une évaluation efficace favorise les tâches interdisciplinaires afin de ne pas surcharger les élèves en terme d'évaluations.

Évaluation formative :

À chaque enseignement d'un plan de travail des unités, les enseignants incluent des pratiques d'évaluation formative et sommative. De plus, l'évaluation formative est une pratique courante liée à l'apprentissage de nouvelles notions / nouveaux concepts dans les programmes du ministère de l'Éducation.

Un suivi rigoureux à l'aide d'outils variés permet à l'enseignant.e de constater l'évolution des apprentissages des élèves et de réajuster l'enseignement en fonction des besoins pour se diriger vers le plein potentiel de ceux-ci. L'évaluation formative, sur une base régulière et constante, permet d'avoir un portrait juste des élèves afin de porter un jugement professionnel de qualité.

Évaluation sommative :

Quant à l'évaluation sommative, elle se fait à la fin de l'enseignement de chaque unité de travail ainsi que dans le cadre d'exigences liées à l'enseignement du PFEQ. Deux sessions formelles d'examens ont lieu à chaque année scolaire : une en hiver et une en juin. Au printemps, des activités d'enseignement et de préparation à l'examen ministériel de français, langue d'enseignement, pour les élèves de 2^e et 5^e année seront effectuées en classe. La rétroaction est mise en valeur.

L'évaluation sommative, tel que mentionné précédemment, prend diverses formes : essai, travail de recherche, examen, présentation orale, performance sportive et/ou artistique, etc.

Droits et responsabilités

Établissement

La Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot possède des droits et responsabilités en matière d'évaluation.

Droits

- L'établissement a le droit d'appliquer sa politique en matière d'intégrité intellectuelle dans le cadre d'évaluations critériées.
- L'établissement a le droit d'évaluer les cas d'élèves litigieux en lien avec sa politique d'admission.

Responsabilités

- L'établissement doit respecter les exigences concernant la consignation et la transmission des résultats.
- L'établissement doit offrir aux enseignants un soutien pédagogique lié à l'évaluation au PEI : développement professionnel, organisation de réunions.
- L'établissement doit respecter sa politique d'éducation inclusive dans le cadre des évaluations des élèves.

Enseignant(e)s

Les enseignants sont les personnes responsables de l'évaluation dans l'établissement

Droits

- Les enseignants ont le choix des évaluations sommatives administrées aux élèves dans chaque groupe de matières pour chaque année du PEI.

Responsabilités

- Les enseignants doivent respecter les normes et modalités de l'établissement ainsi les rôles attribués à l'enseignant dans la loi sur l'instruction publique.

Droits et responsabilités

Élèves

Les élèves vivent des évaluations variées au cours de chaque année du PEI.

Droits

- Les élèves bénéficiant de plans d'intervention ont le droit d'obtenir les aménagements nécessaires, comme le prévoit la politique d'éducation inclusive.

Responsabilités

- Les élèves doivent respecter le contrat d'engagement PEI qu'ils signent à chaque année. Par exemple, ils doivent remettre les travaux dans les délais prescrits et obtenir la note de passage dans toutes les matières
- Les élèves doivent respecter la politique d'intégrité intellectuelle lors de la remise de travaux.

Parents/tuteurs légaux

Les parents ou tuteurs légaux contribuent à la réussite des élèves de par l'accompagnement qu'ils leur offrent.

Droits

- Les parents/tuteurs ont le droit d'accéder aux notes et aux bulletins de leur enfant afin de constater leur progrès et/ou leurs difficultés et offrir du soutien si nécessaire.

Responsabilités

- Les parents/tuteurs doivent soutenir leur enfant dans la réalisation de leurs travaux critériés.
- Les parents/tuteurs doivent s'engager à communiquer de façon harmonieuse avec l'établissement afin de les aider à soutenir leur enfant dans leur parcours PEI.

Pratiques communes de l'établissement

Dans chaque groupe de matières, tous les aspects de tous les critères sont évalués deux fois au cours de chaque année du PEI. Les groupes de matières Design et Arts sont évalués jusqu'en 3^e année du PEI. Dans chaque travail critérié, le niveau accordé à un critère est basé sur le principe du meilleur ajustement selon le degré de réussite dans chaque aspect du critère évalué. Pour l'attribution des niveaux finaux de chaque critère, les enseignants font encore appel au principe du meilleur ajustement.

Normalisation interne

La normalisation a changé depuis l'année scolaire 2022-2023. Dorénavant, au moins un enseignant est désigné comme accompagnateur afin d'aider les nouveaux arrivés au PEI. Il est aussi la personne-ressource pour valider les outils d'évaluation et la façon d'évaluer au PEI. La normalisation interne peut prendre deux formes différentes :

- Les enseignants d'un même groupe de matières et d'une même année du PEI normalisent ensemble leurs évaluations
- Les enseignants qui sont seuls à enseigner une matière lors d'une année du PEI sont aidés par l'accompagnateur afin de normaliser leurs travaux.

Pour le projet personnel, la normalisation se fait lors des rencontres des superviseurs lors de la rédaction du rapport ainsi que lors de la correction finale des rapports.

Pratiques communes de l'établissement

Afin d'évaluer les compétences et les connaissances des élèves, les enseignants utilisent divers types d'évaluation spécifique à leur matière (essai, situation d'apprentissage et d'évaluation, recherche, présentation orale, composition musicale ou artistique, etc.). Les résultats sont consignés tout au long de l'année dans Mozaïk.

Les résultats aux évaluations critériées sont transmises de la manière suivante :

- Bulletin PEI-GRICS incluant tous les groupes de matières, l'action par le service, l'interdisciplinarité ainsi que le projet personnel (5^e année seulement) : remis en même temps que le bulletin ministériel de la 3^e étape.

À la fin de la 1^{re} étape (octobre-novembre) de chaque année, une rencontre virtuelle est organisée pour les parents du PEI afin de leur expliquer l'évaluation critériée étant donné qu'il s'agit d'une évaluation différente de ce à quoi les parents sont habitués.

Système de notation et de transmission des résultats imposé par les exigences locales

Les élèves sont évalués en pourcentage par rapport aux exigences du ministère de l'Éducation du Québec. Les évaluations prennent diverses formes et les résultats sont par la suite consignés dans Mozaïk.

Les résultats sont ensuite transmis aux parents et aux élèves selon les règles établies par le MEQ :

- Communication aux parents : avant le 15 octobre;
- Bulletin ministériel de la 1^{re} étape (20%) : avant la mi-novembre;
- Bulletin ministériel de la 2^e étape (20%) : avant la mi-février
- Bulletin ministériel de la 3^e étape (60%) : avant le 10 juillet;
- Relevé des apprentissages du MEQ pour les élèves de 4^e et 5^e secondaires;

Arrimage entre les exigences locales et les principes d'évaluation de l'IB

Les évaluations critériées demandées aux élèves sont basées sur le Programme de formation de l'école québécoise et sur la Progression des apprentissages du MEQ. Les enseignants proposent aux élèves des évaluations sommatives variées et significatives pour eux (contextes réels, différenciées) qui ont fait l'objet d'évaluations formatives auparavant. Les évaluations proposées sont évaluées à l'aide des critères d'évaluation de chaque groupe de matières du PEI. Par la suite, les niveaux accordés sont transformés en pourcentage lorsque la tâche proposée évalue également des compétences d'une matière prescrite par le MEQ (le Design est généralement exclu de l'évaluation). Ainsi, les enseignants évitent la double évaluation pour les élèves. Après les évaluations, les élèves bénéficient d'une rétroaction permettant de s'améliorer.

Liens avec les autres politiques

Liens entre la politique d'évaluation et la politique d'intégrité

Les politiques d'évaluation et d'intégrité intellectuelle sont liées. En effet, lors d'évaluations sommatives, les enseignants insistent sur le respect de l'intégrité en expliquant clairement aux élèves leurs attentes. Les élèves, quant à eux, doivent s'engager à respecter cette politique lors de la remise de leurs travaux.

Liens entre la politique d'évaluation et la politique linguistique

La politique d'évaluation tient compte de la politique linguistique en permettant aux élèves de réaliser des tâches d'évaluation sommative favorisant le développement de la sensibilité internationale, notamment via la possibilité d'utiliser des contextes culturels et linguistiques variés.

Liens entre la politique d'évaluation et la politique d'inclusion

La politique d'évaluation tient compte de la politique d'inclusion. En effet, tous les élèves pour lesquels il faut supprimer les obstacles à l'apprentissage bénéficient de ces aménagements lors de leurs évaluations sommatives.

Bibliographie

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, « Politique d'évaluation des apprentissages », *Ministère de l'Éducation du Québec*, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/evaluation/13-4602.pdf , (Page consultée le 15 février 2023).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, « Programme de formation de l'école québécoise », *Ministère de l'Éducation du Québec*, <http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeq/secondaire/> , (Page consultée le 15 février 2023).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, « Une école adaptée à tous ses élèves – Politique de l'adaptation scolaire », *Ministère de l'Éducation du Québec*, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/politi00F_2.pdf , (Page consultée le 15 février 2023).

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, « Loi sur l'instruction publique », *Ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale*, <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-13.3/20010701> , (Page consultée le 15 février 2023).